



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de ville, le lundi 4 octobre 2021 à 20 h 00, sont présents la conseillère et les conseillers suivants:

Madame Marie-Eve Denicourt et messieurs Yves Barrette, Stéphane Vézina, Bernard Rousselle, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Sont aussi présents: le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, la directrice par intérim des loisirs madame Anne Tremblay, l'adjointe administrative madame Yannick Gagnon ainsi que trois (3) citoyens.

#### ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1. Période de questions
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2. Adoption des procès-verbaux
    - 2.2.1. Séance ordinaire du 2 août 2021
    - 2.2.2. Séance ordinaire du 7 septembre 2021
    - 2.2.3. Séance extraordinaire du 29 septembre 2021
  - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
  - 2.4. Rapport sur les plaintes
  - 2.5. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
  - 2.6. Appui à la campagne Noeudvembre 2021
  - 2.7. Renouvellement de l'abonnement annuel - Constellio
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
  - 3.2. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires - AN 3
  - 3.3. Don à l'Association des pompiers de Saint-Alexandre
  - 3.4. Don à l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie
4. TRANSPORT
  - 4.1. Programme d'aide à la voirie locale - PPA-CE
5. HYGIÈNE DU MILIEU
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
  - 7.2. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2021-04 - Construction d'une maison unifamiliale - 1793, rue St-Gérard
  - 7.3. Adoption du 2e projet de règlement 21-387 modifiant le règlement de zonage numéro 20-366 afin d'apporter certains ajustements aux usages complémentaires liés aux usages agricoles et de retirer la classe d'usage A3
8. LOISIRS ET CULTURE
  - 8.1. Rapport du Service des loisirs, culture et communications
  - 8.2. Camp de jour municipal
9. AFFAIRES DIVERSES
10. CORRESPONDANCE
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. MOTS DE FIN DE MANDAT
13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

#### 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier à 20 h 00.

#### **Période de questions**

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal. De plus, le public a été invité à présenter ses questions au conseil municipal, par écrit en transmettant leur demande par le moyen de leur choix (poste, télécopieur, courriel ou livré à l'hôtel de ville).

Une (1) question a été posée aux membres du conseil.

## 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

21-10-239

### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

### Adoption des procès-verbaux

21-10-240

### Séance ordinaire du 2 août 2021

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

21-10-241

### Séance ordinaire du 7 septembre 2021

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

21-10-242

### Séance extraordinaire du 29 septembre 2021

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2021 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

21-10-243

### Adoption des comptes et engagements de crédits

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2021 et s'en déclare satisfait;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt;

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 369 831,44 \$ et autorisation est donnée au directeur général et secrétaire-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	4165 à 4194	pour	227 681,47 \$
	82232 à 82284	pour	88 574,57 \$
Chèques fournisseurs	82285 à 82295	pour	8 735,31 \$
Rémunération	501923 à 501980	pour	44 840,09 \$

Adoptée à l'unanimité

### Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois de septembre 2021, totalisant trois (3) plaintes, est déposé devant le conseil.

21-10-244

**Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier dépose, lors de la dernière séance tenue avant que le conseil ne cesse de siéger conformément à l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* lors d'une année d'élection générale, deux états comparatifs.

- Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.
- Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

**ATTENDU QUE** le secrétaire-trésorier a préparé lesdits rapports et les dépose au Conseil municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu que le conseil municipal prend acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses de septembre 2021 par rapport à septembre 2020 ainsi qu'un état comparatif des revenus et dépenses estimés au 31 décembre 2021 par rapport au budget 2021. Un estimé au 31 décembre 2021 des activités d'investissements est également déposé.

Adoptée à l'unanimité

21-10-245

**Appui à la campagne Noeudvembre 2021**

**ATTENDU QU'** annuellement 4 300 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie ;

**ATTENDU QUE** 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate ;

**ATTENDU QUE** PROCURE est un organisme de bienfaisance dans la lutte contre le cancer de la prostate qui sensibilise, soutient et informe les personnes concernées par cette maladie et qu'il promeut et contribue au financement de la recherche de classe mondiale ;

**ATTENDU** l'importance de sensibiliser la population de Saint-Alexandre au dépistage du cancer de la prostate ;

**ATTENDU QUE** la campagne de financement Noeudvembre de PROCURE offre l'occasion de porter le noeud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre déclare le 19 novembre comme étant *La journée de la sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre*.

Adoptée à l'unanimité

21-10-246

**Renouvellement de l'abonnement annuel - Constellio**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Alexandre a accepté d'acquiescer Constellio, un nouveau programme de gestion des archives et de gestion de la documentation avec la résolution 20-04-97 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder au renouvellement de Constellio pour la prochaine année ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

D'autoriser le paiement de l'abonnement annuel de Constellio pour la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022 pour le montant de 11 300.00\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

21-10-247

**Service de sécurité incendie - Rapport**

Il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu de déposer le rapport du mois de septembre 2021 préparé par monsieur Benoît Brodeur, directeur SSI, devant le conseil représentant les sorties suivantes :

- 1 appel incendie

Adoptée à l'unanimité

21-10-248

**Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires - AN 3**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**ATTENDU QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Alexandre désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Alexandre prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier I et/ou de huit (8) pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume et appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

21-10-249

**Don à l'Association des pompiers de Saint-Alexandre**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu que la municipalité de Saint-Alexandre fasse un don de 1 500 \$ à l'Association des pompiers de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

21-10-250

**Don à l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie**

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre fasse un don de 250\$ à l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie.

Adoptée à l'unanimité

4. **TRANSPORT**

21-10-251

**Programme d'aide à la voirie locale - PPA-CE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume;

et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Alexandre approuve les dépenses d'un montant de 22 854.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

5. **HYGIÈNE DU MILIEU**

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

## 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois de septembre 2021, émis par Louise Nadeau, inspectrice, totalisant vingt (20) permis est déposé au conseil.

21-10-252

### Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2021-04 - Construction d'une maison unifamiliale - 1793, rue St-Gérard

DEMANDEUR: Mme Émilie Santerre  
LIEU: 1793, RUE ST-GÉRARD

**ATTENDU** le dépôt de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un permis de construction pour une résidence unifamiliale isolée;

**ATTENDU QUE** le projet est assujéti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

**ATTENDU QUE** l'objectif principale du PIIA au niveau des projets de construction est de favoriser l'intégration harmonieuse des composantes architecturales afin de former un ensemble cohérent avec le milieu existant;

**ATTENDU QUE** les matériaux de parement extérieur sont les suivants:

- Murs:
  - Pierre (50%) : Gris Sienna Onyx;
  - Revêtement St-Laurent (50%) : Blanc;
  - Poutre structural : Brun;
- Toit: Bardeau d'asphalte de couleur noir;
- Fascias, soffites, portes et fenêtres de couleur noire;

**ATTENDU QUE** le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'approuver la demande de PIIA pour l'obtention d'un permis de construction pour une résidence unifamiliale isolée.

Adoptée à l'unanimité

21-10-253

### Adoption du 2e projet de règlement 21-387 modifiant le règlement de zonage numéro 20-366 afin d'apporter certains ajustements aux usages complémentaires liés aux usages agricoles et de retirer la classe d'usage A3

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Alexandre a adopté le *Règlement de zonage numéro 20-366* ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre est régie par la *Code municipal* et est assujéti aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que le *Règlement de zonage numéro 20-366* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi ;

**ATTENDU QUE** la municipalité juge opportun d'apporter certains ajustements aux usages complémentaires liés aux usages agricoles et de retirer la classe d'usages A3 des usages permis à l'intérieur des zones A-1 à A-9 ;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 ;

**ATTENDU QU'**un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 ;

**ATTENDU QU'**une consultation écrite sur le premier projet de règlement a été tenue entre le 8 et le 23 septembre 2021 ;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée entre le premier et le deuxième projet de règlement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre adopte le second projet du règlement 21-387, *Règlement modifiant le règlement de zonage 20-366 afin d'apporter certains ajustements aux usages complémentaires liés aux usages agricoles et de retirer la classe d'usages A3 des usages permis à l'intérieur des zones A1 à A9.*

Adoptée à l'unanimité

## 8. LOISIRS ET CULTURE

### Rapport du Service des loisirs, culture et communications

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications présenté par la directrice par intérim, madame Anne Tremblay.

21-10-254

### Camp de jour municipal

**CONSIDÉRANT QUE** le camp de jour Alextra est organisé par l'Association des loisirs de Saint-Alexandre ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des loisirs de Saint-Alexandre a émis le souhait de transférer la gestion des activités du camp de jour à la Municipalité de Saint-Alexandre ;

**CONSIDÉRANT QUE** la coordonnatrice en loisirs s'occupe déjà de plusieurs tâches administratives du camp de jour

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est d'accord à récupérer l'entière gestion du camp de jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Yves Barrette et résolu :

QUE la Municipalité accepte de reprendre les activités du camp de jour municipal ;

QUE la Municipalité s'occupe de l'organisation du camp de jour municipal dès l'année 2022 ;

QUE la présente résolution soit transmise à l'Association des loisirs de Saint-Alexandre ;

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer l'entente qui vise le transfert des activités du camp de jour de l'Association des loisirs de Saint-Alexandre vers la Municipalité de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

9. **AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur le maire invite les citoyens à se procurer des billets pour le brunch des Chevaliers de Colomb au profit du Club de l'Âge d'or de Saint-Alexandre le dimanche 17 octobre de 9h à 13h.

10. **CORRESPONDANCE**

Dépôt de la liste de correspondance du mois de septembre 2021.

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

12. **MOTS DE FIN DE MANDAT**

Les conseillers et le maire font un survole de leurs années de mandat et prennent un moment pour remercier le personnel et les citoyens.

21-10-255

13. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 21h05.

**Marc-Antoine Lefebvre**  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Luc Mercier**  
Maire